

N° 98

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 1967

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Batten (Humber-St. George's), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

M. MacEachen, du comité spécial de la procédure de la Chambre, présente le premier rapport dudit comité, dont voici le texte:

Votre comité recommande que lui soit accordée l'autorisation de siéger pendant les ajournements de la Chambre.

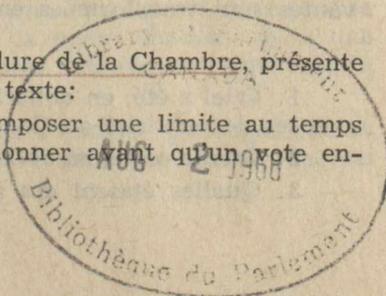
M. MacEachen, du comité spécial de la procédure de la Chambre, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le comité recommande que les membres du comité soient autorisés à se rendre à la Chambre des communes du Royaume-Uni en vue d'étudier, dans le cadre des ordres de renvoi du comité, la procédure de cette Chambre; et

Que le greffier dudit comité ainsi que le deuxième greffier adjoint de la Chambre accompagnent les membres dudit comité.

M. MacEachen, du comité spécial de la procédure de la Chambre, présente le troisième rapport dudit comité, dont voici le texte:

1. Votre comité a examiné l'opportunité d'imposer une limite au temps pendant lequel la sonnerie d'appel devrait fonctionner avant qu'un vote enregistré n'ait lieu.



J
103
472
1967/68
P76
A12